

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR PAR LE VENDEUR POUR UNE PROMESSE DE VENTE

- Offre d'achat signée par vendeur et acquéreur
- Diagnostics obligatoires :

Objet	Bien concerné	Durée de validité
Gaz	Immeuble d'habitation ayant une installation de + de 15 ans	3 ans
Electricité	Immeuble d'habitation ayant une installation de + de 15 ans	3 ans
Amiante	Immeuble dont le permis de construire est antérieur au 1 ^{er} juillet 1997 Depuis le 1 ^{er} avril 2013 : nouveau diagnostic à fournir	3 ans ou illimité en l'absence d'amiante
Plomb	Immeuble dont le permis de construire est antérieur au 1 ^{er} janvier 1949	1 an ou illimité en l'absence de plomb
Termites	Immeuble situé dans une zone délimitée par le Préfet	6 mois
Performance Énergétique	Immeuble équipé d'une installation de chauffage	10 ans
Mesurage	Lot de copropriété à usage d'habitation	Illimité sauf travaux modifiant le logement
Assainissement	Immeuble non raccordé au réseau d'assainissement collectif	3 ans

- **Diagnostic recommandé :**
(obligatoire dans certaines communes)
Assainissement pour tout immeuble raccordé au tout à l'égout
- **Pour tout bien bâti :**
Permis de const. et/ou déclaration préalable et attestation de non opposition
Déclaration attestation l'achèvement de l'immeuble
Certificat de conformité/Attestation de non contestation à la conformité
Si les travaux ont - de 10 ans :
Attestation dom.-ouvrage/garantie décennale des entreprises

- **Titre de propriété** (achat, succession, donation, etc.)

- **Personnes physiques :**
questionnaire d'état civil complété avec copies des cartes d'identité, et le cas échéant, contrat de mariage ou de PACS

- **Personnes morales (société) :**
statuts, extrait k-bis

- **Copie de la dernière taxe foncière**

- **Si le bien était loué :**
copie du bail, copie du congé délivré au locataire ou par le locataire, état des lieux de sortie

- **Si le bien est actuellement loué :**
Copie du bail et montant du loyer actuel

- **Si le bien est en lotissement :**
Cahier des charges, règlement de lotissement, statuts de l'ASL
Coordonnées du Président de l'ASL
3 derniers PV d'Assemblée Générale des co-lotis
Copie du dernier appel de charges

- **Si le bien est en copropriété :**
Règlement de copropriété et état descriptif de division ainsi que tous les modificatifs
3 derniers PV d'Assemblée Générale

A demander au syndic :

- Carnet d'entretien de l'immeuble
- Pré-état daté
- Diag. amiante des parties communes
- Fiche de renseignement de la copropriété